



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Gravelines-Le-reacteur-5-redemarre-en-cumulant-les-ecarts>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Gravelines : Le réacteur 5 redémarre en cumulant les écarts**

14 juin 2017

France : Gravelines : Le réacteur 5 redémarre en cumulant les écarts

Alors que le réacteur 5 sort tout juste de sa visite décennale, les opérations de redémarrage se sont faites en cumulant 2 écarts : la ventilation du bâtiment réacteur a été mise en service alors qu'un capteur situé sur l'un des générateurs de vapeur ne fonctionnait pas. Le système de ventilation a ainsi fonctionné plus de 11 heures avec un capteur inopérant, sans que ce dysfonctionnement ne soit détecté. Ce double événement significatif pour la sûreté a été classé au niveau 1.

Décidément, la centrale de Gravelines enchaîne les problèmes. **Après l'arrêt automatique du réacteur 6 le 6 juin 2017** (les raisons de cet arrêt restent obscures) et **après la fumée en zone nucléaire du réacteur 5 le lendemain** (pour des raisons là encore non communiquées, [voir notre article à ce sujet](#)), c'est maintenant le redémarrage de ce même réacteur qui se fait en cumulant les écarts.

Ce que dit EDF :

Le 14/06/17

Indisponibilité d'un matériel dans une procédure liée au redémarrage de l'unité de production n°5

L'unité de production n°5 de la centrale de Gravelines est actuellement en arrêt pour visite décennale.

Le 3 juin 2017 à 5h06, dans le cadre des **opérations de redémarrage** de cette unité, les **équipes de la centrale mettent en service le système de ventilation du bâtiment réacteur** (appelé EBA). L'utilisation de ce système de ventilation nécessite un programme de conduite impliquant la disponibilité de l'ensemble des matériels de l'unité de production concernée.

Vers 16h30, les équipes détectent l'indisponibilité d'un capteur situé sur un des générateurs de vapeur. Les investigations complémentaires indiquent que cette

indisponibilité était déjà effective dans la matinée, au moment du début des opérations de redémarrage, ce qui n'est pas conforme aux procédures de mise en service du système de ventilation EBA.

La durée du cumul de ces deux événements (utilisation de la ventilation EBA et indisponibilité du capteur) dépasse la durée fixée par les règles d'exploitation (8h). Les équipes de la centrale ont immédiatement procédé à la réparation du capteur afin de procéder à une nouvelle mise en service du système de ventilation EBA. L'événement n'a eu aucun impact pour la sûreté des installations.

Il a été **déclaré le 13 juin 2017** par la direction de la centrale de Gravelines à l'Autorité de Sûreté Nucléaire comme **événement significatif pour la sûreté au niveau 1** de l'échelle INES qui en compte 7.

Les unités de production n°1, 2, 3, et 6 sont en fonctionnement. L'unité de production n°4 est en arrêt programmé pour visite partielle.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-gravelines/actualites/indisponibilite-d-un-materiel-dans-une-procedure-liee-au-redemarrage-de-l-unite-de-production-ndeg5>

Ce que dit l'ASN :

Le 21/06/17

Non-respect des règles générales d'exploitation

Centrale nucléaire de Gravelines - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 9 juin 2017, l'exploitant de la centrale nucléaire de Gravelines a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect des règles générales d'exploitation du réacteur 5.

Le réacteur 5 est à l'arrêt pour maintenance depuis le 9 avril 2016 dans le cadre de sa 3ème visite décennale. Différentes opérations techniques sont actuellement réalisées en vue du prochain redémarrage du réacteur.

Le 3 juin 2017, une de ces opérations nécessitait la mise en service d'un système de ventilation du bâtiment réacteur. Cette rupture partielle du confinement de l'enceinte du réacteur avait fait l'objet d'une autorisation temporaire, délivrée par l'ASN. **Le même jour, l'exploitant a en revanche constaté tardivement l'indisponibilité d'un capteur de mesure de débit de vapeur du circuit secondaire.**

Les règles générales d'exploitation imposent, pour la situation de cumul de ces deux événements, un repli [1] du réacteur sous un délai de 8 heures. Cette situation de cumul ayant été détectée après 12 heures environ, les dispositions prévues par les règles générales d'exploitation n'ont pas été respectées.

Dès la détection de l'indisponibilité du capteur de mesure de débit de vapeur, EDF a procédé à sa réparation.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, sur l'environnement ou sur les

travailleurs.

Cet évènement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES par l'exploitant en raison du non-respect d'une prescription générale des règles générales d'exploitation.

[https](https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-regles-generales-d-exploitation21)

[://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-regles-generales-d-exploitation21](https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-regles-generales-d-exploitation21)

Notes

[1] Le repli du réacteur consiste à abaisser la pression et la température de son circuit primaire en application de ses règles générales d'exploitation